



TDR de l'appel à propositions de projets

1. Contexte

Le Projet pour l'Emploi et la Transformation Économique — PRETE Nyunganira — est mis en œuvre par le Gouvernement de la République du Burundi avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Il vise à améliorer l'accès des MPME au financement, à soutenir la transformation économique, à renforcer les chaînes de valeur prioritaires et à contribuer à la création d'emplois durables. Dans le cadre de la sous-composante 1.1 relative à l'amélioration de l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris les infrastructures numériques, le projet met en œuvre un mécanisme de subventions de contrepartie destiné à soutenir les opérateurs d'infrastructures productives.

2. Objet de l'appel à propositions

L'appel à propositions vise à sélectionner des projets d'infrastructures productives portés par des opérateurs éligibles et susceptibles de contribuer à :

- ✓ L'amélioration de l'accès des MPME aux services productifs ;
- ✓ La réduction des coûts de production ;
- ✓ L'amélioration de la productivité ;
- ✓ La création d'emplois ;
- ✓ L'inclusion économique des femmes, jeunes et réfugiés ;
- ✓ La structuration des chaînes de valeur prioritaires.

3. Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles :

- ✓ Entreprises légalement constituées ;
- ✓ Coopératives ;
- ✓ Associations ;
- ✓ ONG ;
- ✓ Fournisseurs de services numériques aux MPME ;
- ✓ Plateformes numériques, y compris e-commerce.

4. Infrastructures éligibles

Sont éligibles :

- ✓ Unités de production ;





- ✓ Unités de transformation ;
- ✓ Infrastructures de stockage ;
- ✓ Equipements commerciaux ;
- ✓ Plateformes logistiques ;
- ✓ Laboratoires ;
- ✓ Services d'essai, inspection et certification ;
- ✓ Infrastructures numériques ;
- ✓ Systèmes de traçabilité ;
- ✓ Services de formation, conseil et mentorat liés au projet.

5. Critères d'éligibilité

Le projet doit :

- ✓ S'inscrire dans une chaîne de valeur prioritaire ou secteur connexe validé ;
- ✓ Avoir un effet structurant sur les MPME ;
- ✓ Etre techniquement faisable ;
- ✓ Etre économiquement viable ;
- ✓ Respecter les exigences environnementales et sociales ;
- ✓ Démontrer une capacité de cofinancement ;
- ✓ Disposer d'un plan d'exploitation et de maintenance crédible.

6. Critères de sélection

Les projets seront évalués selon :

- ✓ Pertinence stratégique ;
- ✓ Faisabilité technique ;
- ✓ Viabilité économique ;
- ✓ Impact socio-économique ;
- ✓ Inclusion femmes, jeunes et réfugiés ;
- ✓ Conformité environnementale et sociale ;
- ✓ Capacité financière et opérationnelle du promoteur.

7. Dossier de candidature

Le dossier comprend notamment :

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ Formulaire de candidature ;
- ✓ Documents juridiques ;
- ✓ NIF / RC ;
- ✓ Conformité fiscale ;
- ✓ Etats financiers ;
- ✓ Relevés bancaires ;





- ✓ Plan d'affaires simplifié ;
- ✓ Engagement de cofinancement ;
- ✓ Liste des bénéficiaires potentiels ;
- ✓ Documents E&S ;
- ✓ Déclaration d'absence de conflit d'intérêt, si applicable.

8. Modalités de soumission

Les dossiers sont déposés :

- ✓ Via la plateforme numérique : www.subco-prete.bi ;
- ✓ Sous format physique (en cas de difficulté signalée) ;
- ✓ Avant la date limite indiquée dans l'avis.

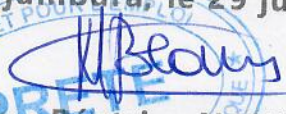
9. Processus de sélection

- ✓ Réception des dossiers
- ✓ Contrôle de complétude
- ✓ Analyse d'éligibilité
- ✓ Évaluation technique
- ✓ Délibération du Comité de sélection
- ✓ Non-objection Banque mondiale si requise
- ✓ Contractualisation

10. Calendrier indicatif

Étape	Délai indicatif
Publication de l'appel	J
Séances d'information	J+7 à J+15
Date limite de dépôt	J+30
Analyse administrative	J+40
Évaluation technique	J+55
Comité de sélection	J+65
Non-objection BM	J+75
Contractualisation	J+90

Fait à Bujumbura, le 29 juillet 2026


Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du Projet PRETE – NYUNGANIRA

